



Le très honorable Stephen Harper
Premier ministre du Canada
Cabinet du Premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa, ON K1A 0A2

20 juillet 2010

Monsieur le Premier Ministre,

L'Institut Vanier de la famille désire se joindre officiellement aux nombreux organismes nationaux de renom et aux distingués Canadiens qui ont fait connaître leur opposition au projet du gouvernement d'éliminer l'aspect obligatoire du formulaire long du recensement.

L'Institut Vanier de la famille est un organisme national indépendant de recherche et d'information qui se voue au bien-être des familles canadiennes de tout horizon et dans toute sa diversité. L'Institut remplit sa mission de service aux Canadiens notamment en constituant une source fiable d'information précise sur les tendances de la famille. Grâce à son énoncé des faits et à son interprétation des tendances, les familles et les personnes qui œuvrent à leur prêter main-forte sont davantage en mesure de cibler les défis qui les assaillent.

Créé en 1965 par Son Excellence le gouverneur général Georges Vanier, l'Institut respecte scrupuleusement le mandat que celui-ci lui a confié : « *Fonctionner comme une commission royale mise sur pied pour enquêter sur les familles du Canada et apprendre tout ce qu'il faut savoir sur elles dans un monde en mutation. Mais, étant donné que le besoin de connaissances et d'enquêtes continuera aussi longtemps que nous existerons, cette Commission royale poursuivra indéfiniment ses travaux.* »

Au cours des quarante-cinq années passées à remplir ce mandat, l'Institut s'est largement appuyé sur les données de Statistique Canada – notamment celles qui proviennent du formulaire long du recensement – pour assurer le suivi des tendances de la vie familiale, définir les défis et les forces que comporte cette dernière, sensibiliser le grand public ainsi que fournir des renseignements en vue de l'élaboration de politiques. Toute cette somme de données nous aide à comprendre les défis auxquels les familles sont confrontées, et à établir les mesures de soutien requises pour les aider à jouer leur rôle de pierre angulaire de notre société.

94 PROM. CENTREPOINTE DR. OTTAWA, ONTARIO, CANADA K2G 6B1 TEL: (613) 228-8500 FAX/TÉLÉC : (613) 228-8007 WWW.VIFAMILY.CA

Patron
Her Excellency The Right Honourable
Michaëlle Jean, C.C., C.M.M., C.O.M., C.D.
Governor General of Canada

Founded by the late
Right Honourable *Georges P. Vanier*
and the late Honourable *Pauline Vanier*

Présidente d'Honneur
Son Excellence la très honorable
Michaëlle Jean, C.C., C.M.M., C.O.M., C.D.
Gouverneure Générale du Canada

Fondé par feu le très
Honorable *Georges P. Vanier*
et l'Honorable *Pauline Vanier*

President/Présidente
Verna Bruce

Chair, Executive Committee
Président, Comité Exécutif
Jean T. Fournier

L'Institut se sert de cette information pour produire des rapports sur un large éventail de sujets, dont les finances familiales, les familles vulnérables, les difficultés soulevées par les handicaps, les familles de néo-Canadiens, ainsi que sur des enjeux liés à l'éducation, au logement, et à la conciliation travail-famille, pour ne nommer que quelques-uns des sujets traités au cours des quelques dernières années (voir www.ivfamille.ca).

Publié tous les cinq ans, l'important rapport de l'Institut, le « **Profil des familles canadiennes** », se fonde en bonne partie sur les données du formulaire long du recensement. La parution de notre quatrième édition, intitulée *La famille compte*, est prévue pour l'automne. Il s'agit de la seule étude de ce genre au pays, et les décideurs de tous les paliers de gouvernement s'y réfèrent abondamment pour éclairer leur prise de décision au moment de l'élaboration d'une nouvelle loi.

Dans les études du rapport « Profil », on définit les défis et les tendances émergentes qui touchent la vie familiale, on fournit des ressources aux éducateurs et aux chercheurs, on offre de meilleurs outils aux intervenants de première ligne au sein d'organismes de services à la famille afin de les aider à venir en aide aux quelque neuf millions de familles canadiennes et, enfin, on constitue une source d'information pour les familles canadiennes elles-mêmes, en leur offrant un accès facile à de l'information claire et pratique. Il est incontestable que le caractère volontaire du formulaire long du recensement mettrait en péril la validité des données et, par suite, compromettrait l'intégrité de telles études.

En outre, la perte des données approfondies du recensement nuit non seulement au travail de l'Institut et de ses diverses clientèles, mais également à notre capacité d'offrir de la rétroaction aux gouvernements et aux décideurs. En effet, par notre utilisation même des données de recensement afin de comprendre les tendances et notre lien étroit avec l'électorat, nous sommes particulièrement aptes à fournir de la rétroaction à Statistique Canada au sujet des nouveaux besoins qui se dessinent en matière d'information et qui serviront ensuite à l'élaboration de futurs sondages.

En tant qu'organisme utilisant abondamment les données de Statistique Canada, l'Institut peut témoigner du haut degré de sécurité associé à la collecte des données et à la diffusion des résultats. Nous sommes d'avis que les dispositions prises par Statistique Canada pour assurer l'anonymat des résultats sont très efficaces et ne fragilisent en rien ni n'empiètent sur la vie privée des Canadiens.

En cette ère de l'information où l'on reconnaît largement l'importance des travailleurs du savoir, il est, selon nous, totalement illogique de restreindre la capacité d'obtenir de l'information à l'échelle nationale servant à mieux nous connaître et de nuire au travail des responsables de l'élaboration de politiques, en réduisant l'accès à des données statistiquement fiables.

L'Institut croit également que l'obligation légale de remplir le recensement constitue une exigence et une obligation raisonnables associée à la citoyenneté canadienne, semblables à celles de se rendre disponibles pour faire partie d'un jury et de produire une déclaration de revenus.

C'est pourquoi l'Institut Vanier prie instamment le gouvernement canadien de se rétracter sur la présente question, et de rétablir l'aspect obligatoire du formulaire long du recensement.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération,



Clarence Lochhead
Directeur exécutif
Institut Vanier de la famille

Copie conforme :

L'honorable Tony Clement, ministre de l'Industrie
L'honorable Leona Aglukkaq, ministre de la Santé
L'honorable Rona Ambrose, ministre de la Condition féminine
L'honorable Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances
L'honorable Jason Kenney, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme
L'honorable James Moore, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles
L'honorable Rob Nicholson, ministre de la Justice
L'honorable Chuck Strahl, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien